



CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

Entre :

SAS GC représentée par son Directeur, Monsieur GODARD Jérôme, domicilié, 14, rue de RABANESSE - 63000 Clermont-Ferrand – Tél. 06.87.16.50.87 – Mail : sasgc@free.fr

D'une part,

Et le(s) réservataire(s) PARTICULIER (S)

Nom et Prénom..... Adresse :

.....
.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

PERSONNE MORALE (Société/Association...)

Nom et siège

.....

Représentée(s)

par.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Autres responsables en cas de multiplicité de réservataires :

.....
.....

Il a été dit et convenu ce qui suit :

La salle ci-dessous mentionnée est louée au réservataire susnommé :

LA SALLE L'OIE ET LE GRILL : Rue Tours la Monnaie à Clermont-Ferrand (63000) Tél. 06.16.97.86.87

DUREE DE LA LOCATION

Date de DEBUT :

Heure d'arrivée :

Date de FIN :

Heure de départ : (maxi 5 heures du matin)

EVENEMENT :

Mariage Repas de famille Baptême Communion Brunch Anniversaire Séminaire
Assemblée Générale

Autre (préciser) :

Estimation du nombre de personnes : (maxi 50 personnes).

TARIF et CONDITIONS de PAIEMENT :

Le montant de la location pour la période retenue est de : € TTC

L'intervention d'un traiteur n'entraîne aucune modification de tarif.

Le paiement de la réservation peut se faire indifféremment en **espèces** par **virement** ou par **chèque** à l'ordre de la SAS GC. Paiement effectué le :

Une caution de 1000 € doit impérativement être établie par chèque à l'ordre de SAS GC. Cette caution sera restituée à la fin de contrat au réservataire, s'il a respecté l'ensemble de ses obligations. Caution versée le :

Tous les règlements et justifications seront effectués au seul nom du ou des réservataires.

ETAT DES LIEUX *Rappel important :*

Tout problème ou dysfonctionnement lié à la salle doit être signalé immédiatement par mail, SMS ou par contact téléphonique, à l'entrée dans les lieux.

REMISE DES CLEFS :

La remise des clés ou du badge garage se font par une boîte à clés dont le code sera communiqué dans la demi-journée précédant l'événement. Les 2 clés de la salle (portillon et salle) sont restituées dans la boîte à clef dès la fin de la manifestation, et au plus tard à 5 heures du matin maximum.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DE LA SALLE :

Le réservataire déclare connaître les lieux pour les avoir entièrement visités. A ce titre, et de façon non exhaustive, le réservataire s'engage notamment :

- A ne pas dépasser le nombre maximum de participants admis et fixé, tous âges confondus à 50 personnes. Le réservataire s'engage à ne pas déroger, même de façon temporaire, à cet impératif de sécurité ;

- A n'apporter, de quelque manière que ce soit, aucune perturbation à l'encontre du voisinage, en s'obligeant à limiter le volume acoustique de la sonorisation ; Porte d'entrée et issue de secours fermées, interdiction de fumer et ou de stagner dans l'escalier d'accès, l'issue de secours, la cour arrière ainsi que devant les portes de garages...La place de la bourse situé à 50 m en face de la cathédrale apparaît comme un lieu idéal de refuge pour les fumeurs ou pour les discussions qui pourrait avoir lieu à l'extérieur

-L'accès à la cour de la copropriété est strictement interdit sauf en cas de nécessité absolue

-A n'utiliser comme moyen de sonorisation que celle mis à disposition par la SAS GC, L'utilisation de tout autre moyen de sonorisation est strictement interdit il donnera lieu a l'encaissement intégral du chèque de caution ainsi qu'à l'arrêt immédiat de la manifestation

- Le réservataire s'engage encore à utiliser les locaux désignés pour la manifestation déclarée ci-dessus, et à les remettre dans l'état où il les a trouvés au même titre que l'ensemble du mobilier ou des accessoires mis à disposition ; (*tables et manges debout rangés, chaises empilées, verres lavés, sol balayé, éventuelle décoration retirée, bouteilles rangées dans les casiers*).

-Le réservataire s'engage à être présent physiquement tout au long de la manifestation, il doit rester joignable par téléphone pendant toute la durée de la manifestation.

- Le réservataire autorise tout représentant de la SAS GC ainsi que l'agent de surveillance éventuel dédié à la soirée à accéder à la salle louée afin de contrôler le plein respect des dispositions souscrites.

- L'attention du réservataire est attirée sur l'importance de respecter la signalisation relative au stationnement des véhicules devant et aux abords des salles. Les contrôles de police et verbalisations sont fréquents. Il est rappelé qu'il est strictement interdit d'uriner, de dégrader ou salir l'espace public ou la copropriété de quelque manière que ce soit. Tout manquement entraînera l'encaissement intégral de la caution .

-ATTENTION : TOUT NON-RESPECT DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DE LA SALLE ENTRAÎNERA NON SEULEMENT L'ENCAISSEMENT INTÉGRAL DE LA CAUTION AINSI QUE L'ARRÊT IMMÉDIAT DE LA MANIFESTATION.

RESTITUTION de la CAUTION :

La caution ne sera pas restituée,

-En cas de non-respect des conditions particulières d'utilisation de la salle

- en cas d'utilisation non conforme au présent contrat, telles que, et sans préjuger d'une possibilité de poursuites pénales, les nuisances intempestives ou répétées (sonorisation excessive, émergences sonores trop fortes, cris, klaxons) relevées par les riverains, Services de Police ou par les élus ;

- en cas de dégradation même involontaire, de matériel ou des locaux ;

- à défaut d'un nettoyage effectif de la salle et de l'ensemble des équipements et accessoires mis à disposition.

MESURE DE SECURITE :

Le réservataire reconnaît avoir repéré l'emplacement des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, robinets...) et s'engage à faire en sorte que l'ensemble des issues soient maintenues entièrement dégagées.

RESPONSABILITES :

Dans l'exécution du présent contrat, le réservataire déclare engager sa Responsabilité Civile, ou celle de l'Association ou l'Organisme pour lequel il intervient. Il a fourni à cet effet, une attestation d'assurance responsabilité civile organisateur de fêtes pour le temps de location de la salle.

Fait à Clermont-Ferrand en deux exemplaires,

Le :

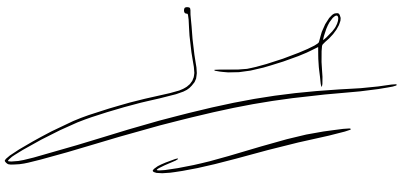
Pour accord sur le respect des conditions énumérées dans ce document et dans le règlement de location de la salle remis avec le contrat.

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

SAS GC
Le Directeur Jérôme GODARD

Signature

Lu et approuvé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a flourish.

Le Réservataire

Signature